

RÉPUBLIQUE
Ministère de l'Éducation nationale

FRANÇAISE
Université de GRENOBLE 1

Diplôme universitaire de Technologie

Le Directeur (1) (2) de l'Institut Universitaire de Technologie 1 certifie que
Monsieur LAFET Christophe

né(e) le 19/12/70 à THONON LES BAINS HAUTE SAVOIE
a satisfait aux conditions prescrites pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Spécialité Genie Civil
Option Batiment

Fait à Saint-Martin d'Herès le 03 Mars 1994
Le Directeur (1) (2) DE L'I.U.T. 1

Christian MONLLOR

Le Président de l'Université de GRENOBLE 1
Vu l'arrêté du 26 juin 1967 modifié relatif à l'organisation des études dans les différents départements des Instituts Universitaires de Technologie ;
Vu la délibération du jury en date du 12 Juillet 1993

Décerne à Monsieur LAFET Christophe
le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**

Spécialité Genie Civil
Option Batiment
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Saint-Martin d'Herès le 03 Mars 1994

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Alain NEMOZ

- (1) DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE.
(2) DU CENTRE DE PROMOTION SUPÉRIEURE DU TRAVAIL.

Signature du titulaire :

Vu, pour le Ministre et par délégation :

LE RECEVEUR DE L'ACADÉMIE
CHANCELLIER DES UNIVERSITÉS
Jean-Paul WADJEAU

N° 584351